

RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Facilité d'ajustement structurel renforcée Document-cadre de politique économique, 1999-2002

**Document établi par les autorités de Djibouti en collaboration avec les services du
Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.
Juin 1999**

I. INTRODUCTION

1. Djibouti est soumis à des contraintes naturelles et endogènes. Ses ressources naturelles sont limitées, la superficie arable ne représente qu'une infime proportion de son territoire. Cependant, la situation géographique de Djibouti lui confère une position stratégique. En outre, il possède un grand port et des infrastructures d'appui dans le secteur des transports qui jouent un rôle important dans le commerce de transit régional et les services qui s'y rapportent. À 700 dollars E.U., son revenu par habitant figure parmi les plus bas de la région et les indicateurs sociaux sont restés à la traîne par rapport à ceux d'autres pays en développement.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, 1996-99

Pendant la période 1996-98.

2. Au cours de la période avril 1996-mars 1999 Djibouti a mis en oeuvre un programme d'ajustement macroéconomique et de réformes structurelles appuyé par un accord de confirmation du FMI .Dans le cadre du programme appuyé par l'accord de confirmation, le gouvernement a réussi à rétablir une croissance économique réelle et à réduire les déséquilibres macroéconomiques. Selon les estimations, le PIB réel s'était contracté très sensiblement avant la période de mise en oeuvre de l'accord de confirmation, mais il s'est redressé dans le cadre du programme. L'inflation se serait quant à elle situé à environ [2 %] en 1998. L'amélioration des soldes macroéconomiques s'est traduite en particulier par le renforcement de la position budgétaire de l'État. À cet égard, le solde budgétaire sur base caisse est passé d'un déficit de 5 % du PIB en 1995 à une situation de quasi-équilibre en 1998 en raison, surtout, d'une réduction de la masse salariale de l'État ainsi que par un suivi plus étroit des dépenses. Cette amélioration a été obtenue en dépit du fait que les arriérés de paiement qui sont importants ont été aussi sensiblement réduits. Le budget a été financé en grande partie au cours des trois années du programme par des concours concessionnels extérieurs. Le recours au système bancaire intérieur a été limité en dehors de la contrepartie des achats au FMI et au Fonds monétaire arabe. L'expansion du crédit au secteur autre que l'État a été dans l'ensemble modérée. Cependant, la masse monétaire s'est contractée car le déficit de la balance globale des paiements sur trois ans a été financé par un prélèvement sur les avoirs extérieurs nets du système bancaire. Le déficit extérieur global a été en moyenne d'environ 4 % du PIB. Il reflétait un déficit extérieur courant moyen d'environ 3 %, et la compensation plus qu'importante de l'excédent du compte de capital au cours de la

période de trois ans par un poste erreurs et omissions négatif plus important, y compris des sorties de capitaux privés non identifiés. Bien que les réserves officielles brutes aient diminué, elles représentaient encore près de trois mois d'importations à la fin de 1998.

Le service de la dette extérieure par rapport aux exportations et le ratio de l'endettement/PIB étaient modérés, soit en moyenne 7 % et 59 % respectivement.

Toutefois, les performances extérieures ont été marquées par l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs du secteur public équivalent à 1 % de l'encours de la dette officielle totale à fin 1998.

3. Au nombre des mesures structurelles mises en œuvre au titre de l'accord de confirmation il convient de mentionner : l'amélioration de la politique fiscale; l'amorce d'un programme de démobilisation du personnel militaire et des agents des services de sécurité qui avait été mobilisé pendant la guerre civile de 1991–94; une réduction majeure de la masse salariale de l'État (en dehors de la démobilisation) effectuée pour l'essentiel au moyen d'une réduction de 20 % des effectifs de la fonction publique et d'un abaissement de 20 % du barème des salaires de l'État; des mesures visant à renforcer la santé financière des banques; l'institution d'un contrôle bancaire sur place et amélioration du contrôle sur pièces; le début de libéralisation du contrôle de l'État et la possibilité pour le secteur privé d'entrer dans le capital des entreprises publiques.

Pendant la Période des premiers mois de 1999

4. Au cours des premiers mois de l'année 1999, les informations disponibles semblent indiquer la poursuite de développements économiques favorables. Bien que les données détaillées du secteur réels ne soient pas disponibles, des indications de reprises économiques se manifestent, indiquant en particulier que l'inflation sur la période janvier-mai 1999 s'est située à..... %. Le budget initial de 1999 a été formulé à la fin de 1998, avec des données parcellaires de finances publiques sur 1998. L'objectif du déficit sur base était fixé à 2 % du PIB et devait être financé essentiellement par des ressources extérieures concessionnelles et par la contrepartie des tirages nets sur les ressources du FMI et du FMA.

Bien que les données budgétaires montrent que les évolutions des finances publiques sont généralement en ligne avec le budget approuvé, des contreperformances sont apparues au niveau des recouvrements de recettes. Si de telles contreperformances devaient se poursuivre sur le reste de l'année, les objectifs du budget ne seront pas atteints. De ce fait, le gouvernement s'est engagé à prendre les mesures correctives nécessaires pour garantir que les recettes atteindront les niveaux programmés dans le budget initial, qui seront reflétés dans une loi de finances rectificative qui serait opérationnelle dans le contexte du programme de la FASR voulu par les autorités. Au niveau monétaire, les évolutions récentes indiquent que la masse monétaire s'est accrue de 1.5 %—attribuable pour une grande part à une augmentation notable des crédits à l'économie. Les réserves extérieures nettes du système bancaire sont restées pratiquement inchangées. À la fin du mois d'avril, les réserves officielles brutes sont demeurées à l'équivalent de trois mois des importations globales projetées de 1999. Djibouti n'établit pas de balance trimestrielle de paiements].

III. TACHES FONDAMENTALES A REALISER

5. Djibouti a réalisé des progrès solides pendant la période 1996–99, tant dans la voie de l'ajustement macroéconomique que celle des réformes structurelles. Toutefois, le gouvernement reconnaît que la consolidation de l'ajustement et de nouvelles réformes de grande portée sont essentielles pour placer l'économie sur un sentier de croissance plus élevé, relever le revenu par habitant, réduire le chômage, faire reculer la pauvreté, améliorer les indicateurs sociaux du pays, garantir l'atteinte de la viabilité financière intérieure et s'acheminer vers la viabilité extérieure.

6. Pour réaliser ces objectifs, il faudra mettre en œuvre des réformes qui puissent faire face à un ensemble de questions fondamentales. En premier lieu, des obstacles continuent de freiner la croissance économique. Par conséquent, pour créer un environnement approprié qui permette au secteur privé d'être le moteur de la croissance, il est nécessaire d'élargir et d'approfondir sensiblement le programme de réformes structurelles. En deuxième lieu, la mise en valeur des ressources humaines n'a pas été de nature à permettre de réaliser une croissance accélérée et de faire reculer la pauvreté comme le montrent les modestes indicateurs sociaux. En troisième lieu, il est nécessaire de renforcer davantage la structure du budget en réduisant le ratio élevé des recettes fiscales par rapport au PIB dû en partie à une base de recettes étroite; en s'attaquant à l'inélasticité du système fiscal, en réduisant la masse salariale qui excède encore la base de ressources de l'économie et en augmentant les

dépenses sociales actuellement insuffisantes. En quatrième lieu, le secteur financier souffre du faible niveau de l'intermédiation en raison de la réticence de banques à prêter du fait des difficultés liées notamment au respecter des contrats de prêts. Le programme vise à alléger ces conditions. En cinquième lieu, la balance des paiements demeure vulnérable à cause notamment d'une base d'exportation étroite, une dépendance accrue envers les importations et l'assistance financière étrangère et la diminution des recettes des expatriés. Les réformes sont donc nécessaires pour améliorer la viabilité du secteur extérieur . En sixième lieu, le pays doit résoudre les problèmes écologiques que sont le manque d'eau et le déboisement.

IV. CADRE ET STRATÉGIES MACROÉCONOMIQUES À MOYEN TERME,

1999/2000–2001-02

7. Le programme d'ajustement et de réforme à moyen terme pour la période de trois ans commençant au 1^{er} juillet 1999 est résumé dans la matrice des mesures de politiques figurant à l'annexe I. Il a pour objet d'apporter des réponses aux questions évoquées ci-dessus afin de créer un environnement macroéconomique et structurel favorable à l'atteinte des objectifs du programme indique ci-dessus. S'agissant de la période des quatre années calendaires 1999-2002, au nombre des objectifs macroéconomiques poursuivis par le gouvernement, figurent les suivants: le taux de croissance du PIB réel de 3 % en moyenne; inverser le recul du revenu réel par habitant avant l'an 2001 afin de conserver l'appui de la population pour le programme d'ajustement et de réforme; limiter le taux d'inflation annuel à 2 % au plus; contenir le déficit (base caisse) à environ 3 % du PIB en moyenne; contenir le déficit de la balance des paiements en dessous de 2.5 % en moyenne et le ratio du service de

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

la dette par rapport aux exportations à environ 6 %; et augmenter les réserves internationales officielles à l'équivalent de plus de trois mois et demi d'importations. L'objectif de croissance réelle reflète les aspects négatifs sur l'économie de la contraction des services fournis aux expatriés qui est liée au retrait des troupes françaises programme sur la période 1998-2001. Abstraction faite de ces développements, l'objectif de croissance économique se situerait à environ 4 % par an. Le taux d'investissement est prévu d'augmenter à 15 % du PIB, comparé à une moyenne de 9 % au cours de la période de l'accord de confirmation. L'accélération de la croissance économique dépendra de la réaction du secteur privé aux réformes structurelles mises en œuvre, en particulier aux réformes budgétaires, aux privatisations, à la déréglementation, aux réformes du cadre juridique et aux réformes sectorielles. Les secteurs-clés à fort potentiel de croissance devraient être celui des transports et des services qui s'y rapportent. Afin d'accroître l'offre et d'améliorer la qualité des services sociaux et d'améliorer les indicateurs sociaux, les dépenses budgétaires consacrées à l'éducation, la santé et au dispositif de protection sociale devront sensiblement accrues et des programmes de développement et de réforme nationaux seront mis en œuvre dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

8. La réalisation des objectifs du programme macroéconomique passe aussi par la poursuite de l'effort d'assainissement budgétaire compatible avec une faible expansion de la masse monétaire et le maintien de taux d'intérêt réels positifs. Les réformes structurelles fondamentales s'articuleront autour des principaux axes suivants: achèvement du programme de démobilisation; réforme de la fiscalité et de la gestion des deniers publics; réforme de la

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

fonction publique et des caisses de retraite; restructuration des dépenses budgétaires pour améliorer la qualité de la dépense publique; réforme de la gestion budgétaire- en particulier, des dépenses; un programme de privatisation important des actifs ou de la gestion des six principales entreprises publiques; la déréglementation et la réforme du système juridique- y compris la réforme du Code du Travail, du Code de Commerce et la création de tribunaux de commerce; la réforme du système bancaire et la poursuite de l'effort d'amélioration du contrôle bancaire

V. POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR LA PÉRIODE 1999/2000-2001/02.

A. Politique budgétaire

9. En tant que principal outil de politique macroéconomique, l'orientation de la politique budgétaire sera axée sur le maintien de la stabilité macroéconomique et sur le renforcement de la position extérieure. Pour ce faire, une politique budgétaire rigoureuse sera poursuivie comme le montre l'objectif de déficit budgétaire sur base caisse de 3 % du PIB. Ce déficit ne sera financé qu'avec les ressources extérieures concessionnelles, les contreparties des tirages nets auprès du FMI et du FMA, et en recourant à l'emprunt du secteur non bancaire intérieur. Il ne sera pas fait appel aux contreparties des emprunts intérieurs auprès des banques ou à des emprunts auprès des entreprises publiques.

Dans le même temps la structure du budget sera renforcée par les mesures visant à améliorer l'efficacité et l'élasticité du système fiscal, à réduire l'impôt sur le revenu et contenir les dépenses tout en améliorant la qualité.

10. Le programme prévoit plusieurs réformes en profondeur de la fiscalité qui visent à améliorer l'efficacité et l'élasticité du système fiscal tout en renforçant le rôle de la fiscalité indirecte et en réduisant les contributions directes.

11. Le programme de réforme de la fiscalité portera dans un premier temps sur la fiscalité indirecte. Premièrement, une réforme de la fiscalité pétrolière a été initiée en juillet 1999, parallèlement à la libéralisation totale de ce marché (voir ci-après). La réforme fiscale prévoit une augmentation significative et spécifique des droits d'accise pour le diesel et le carburant aviation—qui compte pour environ 40 % de la consommation intérieure de produits. Ces accroissements de taxes qui porteront ces droits d'accise sur le diesel et sur le carburant aviation à des niveaux proche de la moitié du niveau déjà élevé des droits d'accise sur l'essence (environ 2 US E.U. par gallon), seront graduées sur la période 1999-2001 en trois tranches afin d'éviter une hausse vertigineuse des prix. Dans ce cadre, la tranche d'augmentation pour le carburant aviation a été appliquée en avance en juillet 1999. Pour le diesel- en raison de son caractère politique sensible, le gouvernement souhaite avant de mettre en oeuvre toute augmentation des droits d'accise sur le diesel après la libéralisation du marché des produits pétroliers, de procéder de manière prudente au cours du second semestre de 1999 afin d'observer la réaction des consommateurs et des sociétés pétrolières

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

au nouvel environnement du marché libre et des prix qui pourront fluctuer librement. De ce fait, si les prix intérieurs baissaient suffisamment dans le contexte du nouveau marché libre—en réponse soit à une baisse des cours mondiaux du pétrole ou de pressions compétitives sur les coûts de distribution ou des marges des compagnies pétrolières, ou si des manques à gagner au niveau des recettes intervenaient au cours du premier semestre de 1999, le gouvernement appliquera la première des trois tranches égales d'augmentation des droits d'accise sur le diesel prévues dans le cadre de la réforme. S'il s'avérait en 1999 que ce mécanisme n'était pas réalisable ou nécessaire, tout manque à gagner serait étalé sur la période 2000-01 afin d'assurer que les droits d'accise incorporés dans le budget de 2001 reflète la totalité des trois tranches d'augmentation prévues. Il est prévu que la mise en oeuvre de la réforme induirait des ajustements bi-mensuels minimes. Au moment où les droits d'accise sur le diesel et le fuel aviation seront appliqués pleinement, ils pourront générer des recettes additionnelles de 2 % du PIB en 2001. Les droits d'accise sur les produits pétroliers se cumuleront au 33 % générés par la taxe de consommation ad valorem qui s'applique à l'heure actuelle à tous les produits pétroliers. À l'heure actuelle, il n'existe aucune subvention sur les produits pétroliers à Djibouti.

12. Pour des raisons liées au filet de sécurité sociale et à des préoccupations environnementales (voir ci-dessous), la réforme fiscale vise également à éliminer la taxe d'accise qui s'applique sur le kérosène —le combustible pour la cuisine utilisé par les couches de la population à faible revenu. Cette concession fiscale impliquera une perte de revenue de 0.2 % du PIB en 1999. Toutefois, la réduction du droit d'accise sur le kérosène

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

ne sera pas appliquée, tant que la première tranche entière d'augmentation des droits d'accise sur le diesel n'entrera pas en vigueur.

13. Deuxièmement, la taxe intérieure de consommation sera réformée en 2000 en : remplaçant la structure complexe actuelle qui comprend sept taux *ad valorem* et plusieurs taux spécifiques sera alors remplacée par un barème composé tout au plus de trois taux *ad valorem* ; en limitant de façon stricte les exonérations accordées dans le cadre du code des investissements; et en supprimant toutes les autres exonérations ad-hoc exceptées celles qui sont exigées au titre des conventions internationales. Cette taxe s'appliquera également tant aux importations et qu'au produit intérieur comparable. Dans le contexte de la reforme de la taxe de consommation, une reforme des droits d'accise applicables à l'alcool, au tabac et au *Khat* sera aussi introduite, et la taxe à l'exportation supprimée. Troisièmement, le gouvernement entend également en l'an 2000, supprimer les droits et redevances à faible rendement (notamment le droit de timbre) et de simplifier les barèmes des autres taxes et redevance qui seraient maintenus.

14. Les reformes de taxation sur les produits pétroliers et de la taxe de consommation ciblent les contributions des tranches élevées afin de réduire davantage la charge fiscale. Toutefois, le gouvernement pense que la libéralisation du marche des produits pétroliers entraînera des pressions à la baisse sur le prix au détail eu vu des niveaux actuels élevés des coûts de distribution et des marges. Aussi, la réforme de la taxe de consommation devrait

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

provoquer un abaissement des taux en raison de la suppression des exonérations et du renforcement de l'administration de cet impôt, induit par la simplification de son barème.

15. S'agissant de la fiscalité directe, le gouvernement est décidée à remplacer en 2001 le système de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et morales complexe et inefficace en vigueur actuellement. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le système revu et corrigé prévoit: l'agrégation du revenu des personnes physiques, quel qu'en soit l'origine; l'institution d'un barème unique de taux et de tranches d'imposition simplifiés, l'élargissement de l'assiette fiscale en limitant les exonérations et les dégrèvements; et l'abaissement des taux. Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des sociétés, les exonérations seront supprimées; le seuil des revenus imposables, actuellement élevé, sera abaissé; et un taux unique sera fixé égal au taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Les deux reformes de la taxation directe impliqueront des reformes parallèles de la loi sur les investissements, afin de réduire de manière significative les exonérations accordées dans le cadre de la loi. À la faveur des réformes de la taxation directe et indirecte en cours, la contribution des impôts indirects est prévu de passer de 12 % du PIB en moyenne durant la période de l'accord de consommation à 15 % en 2001 tandis que celle de l'impôt sur le revenu des personnes physiques reculera de deux points pour se situer à environ 9 %. Toutefois, la fiscalité globale augmentera de 25 pour cent du PIB en moyenne pendant la période de l'accord de confirmation pour passer à 26 % en 2001, et pourrait compenser le manque à gagner au titre des transferts des bénéfices des entreprises publiques engendré par le programme de privatisation.

16. L'administration des recettes publiques devrait bénéficier de la simplification du barème des impôts décrite ci-dessus. Cependant, le gouvernement instituera aussi en 2001 un système d'identification des contribuables (NIC) et amorcera un programme de réforme de l'administration des recettes publiques visant, entre autres, à résoudre les problèmes de comptabilité, d'audit et de recouvrement. Dans l'intervalle, afin de renforcer les recettes fiscales, le Ministère de l'économie et des finances instituera en 1999 un système d'incitations salariales pour les agents les plus performants de ses services de recouvrement.

Réforme des dépenses

17. Le programme de réforme des dépenses mis en œuvre par le gouvernement vise essentiellement à abaisser davantage le ratio dépenses/PIB et à améliorer la qualité des dépenses en les réorientant vers les domaines prioritaires suivants: éducation, santé, protection sociale, investissement dans l'infrastructure de transports et opérations et maintenance (O & M). La réorientation est encore en deçà des aspirations du gouvernement mais les ressources disponibles sont limitées en raison de la nécessité d'alléger la charge fiscale directe et d'apurer les arriérés de paiement intérieurs (voir ci-dessous). Au titre du programme, le ratio global dépenses/PIB (contrepartie dépenses au titre de dons en nature non comprise) devrait tomber approximativement à 32 % du PIB en moyenne pendant la période 1999-2002 contre environ 34 % pendant la période d'application de l'accord de confirmation (1996-98).

18. La réalisation des objectifs fixés, notamment la réduction des dépenses et l'amélioration de leur qualité sera facilitée en particulier par des compressions accrues de la masse salariale. Comme il est précisé ci-dessus, des progrès sensibles ont été réalisés dans le cadre de l'accord de confirmation en matière de réduction des effectifs et des salaires. S'agissant des effectifs, à la fin 1995, sur le nombre total des agents de l'État qui s'élevait à environ 23000 personnes, 12400 étaient des fonctionnaires réguliers (dont police et militaires) et 10600 du personnel mobilisé. Si l'on tient compte de la réduction générale des effectifs et de la mise en œuvre de la première phase du programme de mobilisation de la période 1997-98, vers la fin de 1998, le niveau de ces effectifs avait été réduit de 20 % et de 55 % respectivement, ce qui ramène le nombre des agents de l'État à environ 14800 personnes. La masse salariale a reculé, tombant de 24 % du PIB en 1995 à 16 % en 1998. Au titre du programme appuyé par la FASR, le gouvernement s'est engagé à poursuivre quatre initiatives afin de baisser davantage la masse salariale. Premièrement, le programme de démobilisation sera poursuivi pendant la période 1999-2000. Dans le cadre de la deuxième et de la troisième phase de démobilisation 24 % et 29 % respectivement du personnel toujours mobilisé à la fin 1996 devraient être libérés. La deuxième et la troisième phase auraient dû s'achever avant la fin de 1999. Toutefois, en raison des récentes hostilités qui opposent deux pays voisins et les préoccupations de sécurité directes sur Djibouti, le gouvernement a dû revoir le calendrier du programme de démobilisation. À l'heure actuelle, et compte tenu de l'arrêt des hostilités dans la région auquel on s'attend, le gouvernement entend achever la deuxième phase de la démobilisation avant la fin de 1999 et la troisième avant la fin de 2000.

Si les hostilités devaient cesser plus tôt, le gouvernement accélérerait le programme de démobilisation. Sur cette base, la masse salariale prévue dans le scénario budgétaire à moyen terme devrait chuter à moins de 12 % avant 2002.

19. La deuxième et la troisième initiative visant à réduire la masse salariale trait au programme de départs à la retraite pour les fonctionnaires et les militaires et à la réforme de la fonction publique (voir ci-après) envisagés dans le cadre du programme appuyé par les ressources de la FASR sont décrites ci-dessous. Toutefois, il n'est pas possible de déterminer à ce stade l'ampleur des économies réalisées au titre de la réduction de la masse salariale, et de ce fait, aucune quantifications n'a été prises en compte dans les évaluations de la présente formulation du budget à moyen terme. Ces évaluations seront prises en considération dans les révisions du budget à moyen terme au fur et à mesure que les estimations seront disponibles. Quatrièmement, en attendant l'achèvement de la première phase de la réforme de la fonction publique, le total des effectifs des agents de l'État, à l'exception des secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que le niveau de la masse salariale globale, seront entièrement gelés.

20. S'agissant du programme de départs à la retraite, le gouvernement entend poursuivre la politique de départs à la retraite anticipée de certains fonctionnaires civils et militaires dans la tranche supérieure de rémunération pendant la période 2000-02 et de veiller au départ effectif à la retraite de tous ceux qui ont atteint et dépassé l'âge normal de la retraite. S'agissant de ces deux dernières catégories, de nombreux agents ont vu la date de

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

leur départ à la retraite retardée parce que les caisses de retraite ne disposaient pas des ressources nécessaires pour leur verser leurs pensions. Ce manque de ressources s'explique, dans une grande mesure, par les arriérés de versement de cotisation de l'État aux caisses de retraite. Ainsi, comme il est indiqué ci-dessous, le gouvernement entend éviter l'accumulation de nouveaux arriérés vis à vis des caisses de retraite et a prévu dans la masse salariale des crédits au titre du budget à moyen terme en vue du paiement des cotisations régulières dues aux caisses de retraite par les agents et par le gouvernement. En outre, les paiements en liquide en vue d'apurer une bonne partie des arriérés dues aux caisses de retraite ont aussi été inscrits au budget. Le gouvernement table sur ces ressources pour faire valoir les droits à la retraite de tous les agents qui ont déjà atteint ou dépassé l'âge limite prévu par les textes. Étant donné que dans le cadre des trois composantes du programme de mise à la retraite les agents dont les salaires se situent dans les tranches supérieures seront remplacés (le cas échéant) par de nouvelles recrues à un salaire plus bas, des économies substantielles devraient être réalisées au titre de la masse salariale. La mobilité du personnel devrait, en outre, se traduire par une amélioration de la qualité des agents de l'État puisqu'une forte proportion des nouvelles recrues comprendra des agents plus jeunes et mieux formés.

21 Compte tenu des économies évaluées à l'heure actuelle qui seront réalisées au titre de la réduction de la masse salariale du fait de la démobilisation et d'autres volets du budget, il ressort des présentes prévisions budgétaires que les dépenses prioritaires enregistreront une progression globale, passant de 10% en moyenne pendant la période de l'accord de

confirmation à 17 % avant 2002. Cette réorientation qualitative a été amorcée en 1999 lorsque les volets dépenses sociales et maintenance du budget pour cette année ont été augmentés dans le programme appuyé par la FASR, au delà des niveaux approuvés dans le budget initial. S'agissant des dépenses sociales à moyen terme dans les secteurs de l'éducation, la santé, et la protection sociale, ces dépenses augmenteront, passant de 6 % du PIB en 1998 à plus de 12 % avant 2002. Elles seront financées sur les ressources budgétaires et les crédits concessionnels au titre du Programme du Fonds de développement social de la BafD et du Programme de création d'emplois de la Banque mondiale (voir ci-dessous). Quant aux dépenses d'investissement public, elles devront être maintenues à environ 5% du PIB en 1999-2002. Si ce ratio de dépenses est inférieur au niveau exceptionnel atteint en 1998-qui s'explique par un retrait rapide des ressources engagées - en termes absolus, il sera en moyenne de 50% plus élevé que la moyenne affichée en 1996-97. En outre, les dépenses d'entretien augmenteront, passant de 0,3 % du PIB en 1998 à 1 % en moyenne pendant la durée du programme, reflétant ainsi en particulier un accroissement des dépenses d'entretien routier, compte tenu de l'importance du commerce de transit régional pour l'économie de Djibouti.

22. Le niveau des dépenses prioritaires actuellement envisagé dans le cadre du programme – en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé – est encore provisoire dans la mesure où le gouvernement espère pouvoir le relever davantage à mesure que le programme avancera. À cet égard, le gouvernement a l'intention de demander à la Banque mondiale d'organiser une réunion des bailleurs de fonds afin d'accroître d'avantage

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

les ressources disponibles pour les investissements et pour les secteurs sociaux, compte tenu des immenses besoins en ces domaines. En 1999, le gouvernement entreprendra également en collaboration avec la Banque mondiale une revue des dépenses publiques axée sur les dépenses prioritaires. Dès que cette revue sera achevée, la Banque envisage d'appuyer les dépenses prioritaires au moyen d'un crédit d'appui à la revue des dépenses publiques. Ces ressources sont incorporées dans les projections à moyen terme. En outre, le gouvernement a l'intention de demander à la Banque mondiale d'organiser un groupe de donateurs de fonds pour Djibouti afin d'augmenter d'avantage les moyens affectés aux mesures sociales étant donné les besoins importants du pays dans ce domaine. Ces dernières ressources ne peuvent pas être quantifiées en ce moment et, par conséquent, n'ont pas été incluses aux projections actuelle à moyen terme.

23. Au titre du programme appuyé par la FASR, le gouvernement s'est engagé à chercher de manière diligente une solution au problème des arriérés de paiement intérieurs. À cet égard, sa politique consiste à éviter tout nouvel arriéré et à s'engager à régler une bonne partie de l'encours de ses arriérés relatifs à la masse salariale, aux caisses de retraite, et aux fournisseurs privés. À cet effet, le gouvernement en collaboration avec les services du FMI a établi un échéancier annuel spécifique qui couvre la période 1999-2002 pour le règlement de ces arriérés, et qui a été pris en compte dans les budgets à moyen-terme. Le gouvernement envisage d'effectuer des paiements comptants afin de liquider tous les arriérés de salaires et de résorber sensiblement ses arriérés au titre des caisses de retraite. Tous les arriérés envers les fournisseurs privés seront liquidés au moyen de l'émission de bons du Trésor assorti d'un

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

taux d'intérêt du marché compétitif. Ces bons seront négociables mais le système bancaire ne sera pas autorisé à les acquérir. Le programme de bons du trésor débutera en l'an 2000.

24. Le gouvernement a également accumulé des arriérés à l'égard des six principales entreprises publiques et réglera ces arriérés dans le contexte du programme de privatisation (voir ci-dessous). En outre, le gouvernement à fin juillet 1999, a fermé l'établissement public qui auparavant contrôlait la commercialisation et les prix des céréales (en particulier le blé), et procédera à sa liquidation avant fin décembre 1999. De plus, il a décidé d'assumer les engagements financiers de cette dernière entreprise essentiellement intérieurs par nature. Le premier établissement n'a aucune dette. . Le règlement de la dette intérieure et des arriérés de cette dernière entreprise sera exécuté au cours de l'an 2000, également au moyen de l'émission de bons du Trésor.

25. Une réforme de la gestion budgétaire entreprise avec la collaboration du FMI sera engagée sur le budget de 2002 afin d'améliorer la formulation, le contrôle et le suivi effectif du budget – et en particulier des dépenses - ainsi que la transparence et la bonne gestion des affaires de l'État. Le gouvernement reconnaît que la mise en œuvre de cette réforme sera une épreuve difficile et par conséquent, il faudra amorcer dès l'an 2000 les travaux préparatifs importants et l'assistance technique nécessaires à cet effet. Cette réforme sera précédée et appuyée par la mise en place en l'an 2000, d'un organe indépendant exerçant les fonctions de vérification externe et ayant les attributions d'une Cour des comptes, ainsi que par une réforme des procédures de passation des marchés publics dès l'an 2001.

B. Réforme du secteur financier

26. L'orientation budgétaire restrictive envisagée dans le programme permettra à Djibouti de contenir l'expansion monétaire et de juguler l'inflation. L'expansion de la masse monétaire au sens large devrait, selon les projections, se situer en moyenne à 5 % annuellement et elle devrait résulter dans une large mesure de l'accroissement moyen annuel similaire du crédit au secteur privé. Tant l'expansion monétaire que l'accroissement du crédit au secteur privé devront évoluer à peu près au même rythme que la croissance du PIB nominal. D'après les prévisions, l'utilisation par le gouvernement des fonds de contrepartie des achats nets au FMI et au FMA ne devraient contribuer que marginalement à l'expansion de la masse monétaire. Les réserves extérieures nettes du système bancaire est prévu de baisser quelque peu dans la mesure où l'amélioration des perspectives économiques et le regain de confiance attendus devraient pouvoir inciter après constat les banques commerciales à substituer dans une certaine mesure aux placements à l'étranger les prêts au secteur privé local. À l'heure actuelle, la position des avoirs extérieurs nets des banques commerciales - en particulier les deux principales banques dont le fonctionnement est normal et qui sont des filiales de banques françaises, est robuste. Le programme prévoit le renforcement de la position des avoirs extérieurs nets de la Banque nationale de Djibouti. Ses réserves internationales brutes sont prévues de s'accroître pour ainsi atteindre plus de trois mois et demi d'importations.

27. Les taux d'intérêt, qui ne sont pas administrés par les pouvoirs publics, sont actuellement positifs en termes réels. L'orientation budgétaire restrictive, le faible rythme d'expansion de la masse monétaire et les bas niveaux de l'inflation prévus au programme devraient soutenir des taux positifs en termes réels. Toutefois, dans ce domaine, la proche similitude des structures de taux d'intérêt des banques commerciales et l'ampleur de leurs grandes marges d'intermédiation pourraient témoigner d'éventuelles ont été sources de préoccupation de la part des autorités en ce qui concerne d'éventuelles ententes entre les banques dans la détermination des taux prêteurs et débiteurs. Cette situation semble pour une grande part essentiellement dériver de l'accord établi par l'Association Professionnelle des Banques. Ainsi, dans la mesure où le gouvernement s'est engagé à mettre en place les conditions d'un marché financier et de détermination des taux d'intérêts libres et compétitifs, la BND a donc instruit toutes les banques de mettre en place les mesures suivantes à compter de la fin juillet 1999 afin de promouvoir la libre détermination des taux d'intérêt des banques, d'abroger leur accord sur la détermination des taux d'intérêt de mettre fin à leur procédure de détermination concertée de la structure des taux d'intérêt; d'exiger que les banques affichent publiquement la structure intégrale de leurs taux d'intérêt, qu'elles les actualisent au mois chaque semaine, et qu'elles les communiquent hebdomadairement à la BND. Ces mesures sont prévues d'entraîner la réduction de l'écart entre les taux — tout en assurant une meilleure cohérence avec les taux du dollar US—la monnaie de référence du franc djiboutien, dans le contexte de la Caisse d'Émission. Le gouvernement est toutefois conscient que de manière ultime, que la détermination de taux d'intérêts compétitifs serait mieux servie à travers des procédures d'octroi (prudemment appropriée) plus libérales des

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

agréments. Ainsi, dans le contexte de la prochaine réforme de la loi bancaire, la BND entend revoir les procédures d'agrément bancaire pour veiller à ce qu'elles ne fassent pas obstacle à la concurrence dans ce secteur. L'accord adopté par l'Association Professionnelle des Banques indique plus haut induisait une structure fixe pour une variété de taux et de commissions bancaires qui devaient être appliqués par l'ensemble des institutions de la profession parties à l'accord. De ce fait, pour garantir la compétitivité au sein de ce marché, la BND a en plus instruit en juillet 1999 les banques de mettre en oeuvre les quatre mesures mentionnées ci-dessus au regard des taux et commissions.

28. Le programme de réforme du secteur financier s'articule aussi autour du maintien de l'intégrité du régime de caisse d'émission et de la poursuite des efforts visant à préserver la stabilité du système des banques commerciales et à promouvoir son développement. L'intégrité de la caisse d'émission sera soutenue par l'orientation budgétaire restrictive du programme et par l'amélioration de la position des avoirs extérieurs nets de la BND. Au-delà de ces considérations, la Loi de la BND a été revue avec l'assistance technique du FMI en vue d'identifier les modifications à apporter aux dispositions juridiques qui pourraient être bénéfiques – y compris le renforcement de l'indépendance de la banque centrale. En outre, un projet de loi de la BND révisée a été élaboré. Il est envisagé actuellement de la promulguer à fin mars de l'an 2000.

29. La santé du système de banques commerciales est foncièrement bonne. Cette évaluation s'appuie sur les travaux effectués par la BND sur les questions de contrôle

prudentiel des banques depuis le milieu de 1996 avec l'assistance technique du FMI. Les deux principales banques commerciales en service respectent les normes internationales. Toutefois, la troisième banque commerciale en service – qui est une filiale d'une banque établie dans un pays voisin – ne respecte pas certaines normes prudentielles. Compte tenu de cette situation, la BND a engagé des consultations avec la banque-mère et avec l'autorité de contrôle et recherche des solutions en vue de résoudre à fin 1999 les questions de contrôle prudentiel qui sont encore sans solution. Si ces questions n'étaient pas résolues le retrait d'agrément de la banque sera prononcé. Deux autres banques commerciales, qui étaient en service à Djibouti et qui faisaient face à des difficultés d'ordre prudentiel ont maintenant arrêté leurs activités. Leurs liquidations sont suivies de près par la BND et seront achevées à fin juin 2000. En outre, depuis un an, la BND examine aussi la loi bancaire, les règlements prudentiels et les activités de la BND dans le domaine du contrôle prudentiel avec l'assistance technique du FMI. Sur la base de cette revue, la BND a décidé que l'économie a tout à gagner des réformes de la loi bancaire et des règlements prudentiels. Un projet de loi bancaire révisée a déjà été élaboré et il devrait entrer en vigueur fin mars de l'an 2000. Il jettera les bases des réformes concomitantes des règlements bancaires si celles-ci étaient nécessaires. Comme il a déjà été indiqué plus haut, le renforcement des capacités de contrôle prudentiel de la BND – y compris ses activités d'inspection sur pièces et d'inspection sur place – a été amorcé dans le cadre du programme appuyé par les ressources de l'accord de confirmation. Ces efforts se poursuivront au titre du programme appuyé par les ressources de la FASR et engloberont l'augmentation des effectifs et la formation au profit du département de contrôle prudentiel.

30. À l'heure actuelle, le système bancaire a du mal à faire respecter les contrats de prêts en raison des faiblesses du système judiciaire. De ce fait, les banques sont réticentes à accorder des prêts au niveau local, ce qui, par voie de conséquence, affaiblit leur activité d'intermédiation. Si la BND a mis en place une centrale de risque chargée de fournir aux banques des informations sur la solvabilité des emprunteurs afin de limiter la nécessité d'engager des poursuites judiciaires et faire respecter les engagements contractuels des clients, le gouvernement considère que cette démarche est passive car elle n'aide pas les banques à résister aux pressions exercées sur elles pour les amener à accorder des prêts et n'encourage pas activement les emprunteurs insolvable à régulariser leur situation. Par conséquent, en juillet 1999, la BND a établi un système de notification en vertu duquel il sera requis et interdit aux banques d'octroyer des prêts à des emprunteurs en situation de défaut de paiement confirmée par le vérificateur externe d'une banque. Dans un premier temps, un emprunteur sera inscrit sur la liste des préavis lorsqu'il a accumulé des arriérés d'au moins six mois sur un crédit d'un montant d'au moins [5] millions de FD (ce seuil sera ultérieurement révisé à la baisse afin d'élargir le champ d'application de cette mesure.) Les banques ont été requises de communiquer la liste de leurs clients défaillants à la BND à fin juillet 1999, et la première liste de notification a été communiquée aux banques par la BND avant fin août 1999.

31. [Djibouti compte une seule banque spécialisée, la Banque de développement de Djibouti (BDD). Par le passe, la banque a souffert de problèmes grandissants lies aux crédits

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

gelés, qui a entraîné le gel de ses opérations par le gouvernement en 1996, ne l'autorisant qu'à recouvrer ses créances. Un audit de cette banque achevée en 1999 a déterminé que la Banque de développement de Djibouti était insolvable et qu'elle devait être soit restructurée, soit liquidée. Sur cette base, la décision du gel des opérations de la banque a été réaffirmé par les autorités en avril 1999, parallèlement à l'obligation qui lui est faite de rendre mensuellement compte de ses opérations de recouvrements des crédits compromis à la BND.

Le gouvernement n'a pas encore décidé sur les options pour résoudre le statut actuel de la BDD du fait d'arguments ambivalents. Bien qu'il souscrive au principe de liquidation de la banque, la faiblesse de l'intermédiation financière des banques commerciales et leur préférence à servir les clients importants déjà établis s'est traduit par l'éviction des petits emprunteurs — la base de la clientèle de la BDD — du marché financier. De ce fait, dans l'immédiat le gouvernement a l'intention de se rapprocher de certains donateurs pour évaluer la faisabilité qu'ils financent la restructuration de la BDD ou son remplacement par des institutions de dispense de petits crédits. Si de telles ressources ne se matérialisent pas à fin juin 2000, le processus de liquidation sera entamé.

C. Politiques du secteur extérieur et système de change

32. Le gouvernement est déterminé à maintenir en place les systèmes de change et de commerce entièrement libres de Djibouti. Ces derniers ne comportent aucune restriction de change afférente aux transactions courantes ou aux mouvements de capitaux et les échanges commerciaux sont totalement ouverts, sans le moindre recours aux interdictions

d'importations ou d'exportations. Les tarifs douaniers ne sont pas prélevés mais les importations sont assujettis à la taxe à la consommation en principe au même taux que les produits intérieurs comparables. Aucune modification de ces mesures n'est envisagée pendant la période du programme.

33. Le gouvernement s'est engagée à poursuivre une politique de promotion de la compétitivité externe qui sera mesurée, dans le cadre du programme, sur la base de l'évolution des indicateurs externes, notamment, les avoirs extérieurs nets du système bancaire, les exportations d'origine locale les prix et salaires relatifs par rapport à ceux de quelques partenaires commerciaux significatifs en terme de compétitivité pour Djibouti; et à l'avenir, la mesure de la compétitivité réelle effective. Ce paramètre ne constitue pas encore un indicateur significatif pour rendre compte de l'évolution historique de la compétitivité et, partant, permettre de faire le point de la situation actuelle. En effet, Djibouti ne possède ni un indice des prix à la consommation (IPC) ni une variable de substitution acceptable à l'IPC pour la période antérieure à 1994. En revanche, comme solution temporaire, les analyses des prix relatifs et des salaires significatifs des pays partenaires de Djibouti, en conjonction avec d'autres indicateurs externes seront utilisés pour se forger une idée de l'orientation appropriée de la politique de compétitivité qui doit être poursuivie dans le cadre du programme.

34. Le programme de réforme de Djibouti se propose d'améliorer les résultats à l'exportation grâce notamment à la croissance accélérée des secteurs des transports et des

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

services qui s'y rapportent. L'activité dans ces secteurs s'est accrue sensiblement en 1998 à la suite du détournement du trafic de transit de l'Éthiopie par le port de Djibouti et les perspectives d'avenir sont encourageantes. Le gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir dans l'économie afin de promouvoir directement les exportations. Sa stratégie de promotion des exportations s'appuiera plutôt sur l'amélioration du fonctionnement global de l'économie au moyen de la poursuite de saines politiques macroéconomiques et des réformes structurelles envisagées et qui seront mises en œuvre pendant la période 1999-2002.

35. Le gouvernement de Djibouti entend s'en tenir à sa politique de gestion prudente de la dette, comme en témoignent ses faibles ratios de l'endettement. À cette fin, et compte tenu de la faiblesse du revenu par habitant, le gouvernement s'efforcera de mobiliser l'assistance financière des bailleurs de fonds sous forme de dons ou de crédits très concessionnels à long-terme et il imposera des plafonds stricts au montant de la dette extérieure non-concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public. Toutefois, dans une certaine mesure, la dette non-concessionnelle pourrait se révéler souhaitable pour certaines entreprises publiques, par exemple, pour le port afin d'améliorer ses infrastructures. En outre, dans le cadre du programme, le Ministère de l'économie et des finances (MEF)s'efforcera d'améliorer ses méthodes de suivi de l'endettement extérieur et du service de la tête en adoptant le système UNCTAD/DMFAS, avec l'assistance financière de l'Union européenne (U.E).

36. La dette bilatérale officielle de Djibouti est relativement limitée –40 % de la dette totale – qui est détenu par sept créanciers bilatéraux. Toutefois les arriérés du service de la dette bilatérale sont équivalente à 3 % de la dette bilatérale. Ces arriérés sont liés aux prêts accordés à certaines entreprises publiques mais qui ont été garanties par l'État. Dans ces conditions et afin de réduire encore davantage les ratios du service de la dette du pays, le gouvernement entend solliciter dans le contexte du programme appuyé par la FASR auprès des créanciers du Club de Paris un rééchelonnement pluriannuel aux conditions de Naples, ainsi qu' auprès de tous ses autres créanciers bilatéraux officiels à des conditions au moins comparables. De plus, le gouvernement espère qu'au terme de l'achèvement positif du programme appuyé par la FASR, il pourra bénéficier d'une opération de réduction du stock de la dette en 2002. Si ce rééchelonnement venait à se concrétiser, il permettrait de couvrir l'écart de financement résiduel pour 1999-2000 ainsi que les périodes subséquentes dans le cadre du programme appuyé par la FASR. De plus, les ratios d'endettement de Djibouti pourraient devenir plus soutenables avec un ratio du service de la dette par rapport aux recettes de la balance des opérations courantes de près de 4% pour la période 1999-2002.

37. La dette multilatérale du gouvernement représente près de 50 % de la dette multilatérale totale de Djibouti, et il n'existe aucun arriéré de paiements extérieurs. Toutefois, le gouvernement garantit la dette de certaines entreprises publiques envers certains créanciers bilatéraux et quatre créanciers multilatéraux. Des arriérés ont déjà été accumulés au titre du service de cette dette. Le gouvernement a engagé des discussions avec

ces créanciers bilatéraux et multilatéraux afin de parvenir à un accord sur les moyens de régulariser les arriérés des entreprises publiques.

D. Réforme de la fonction publique et des caisses de retraite

38. Malgré les réductions des effectifs de la fonction publique mises en œuvre pendant la période 1996–98 et le programme de démobilisation prévu pour 1999–2000, le gouvernement est conscient qu’il ne peut y avoir d’assainissement budgétaire ou une amélioration durable de la qualité de l’administration publique sans une réforme approfondie de la fonction publique formelle. La première phase de la réforme de la fonction publique — qui sera entreprise en collaboration avec la Banque mondiale et mise en œuvre pendant la période 2001–02 prévoit une rationalisation approfondie des accords institutionnels, des effectifs et du barème des salaires de la fonction publique comme il est précisé à l’appendice I. La rationalisation des effectifs comprendra une évaluation des qualifications du personnel et des décisions relatives à la rétention ou à la libération des membres du personnel. Il sera nécessaire de mobiliser une assistance technique et financière importante auprès de la Banque mondiale pour mener à bien cette réforme. C’est la raison pour laquelle les travaux préparatoires débiteront en l’an 2000 suite à la mise au point d’un plan d’action et d’autres travaux préparatifs seront engagés vers le milieu de l’an 2000. La seconde phase de la réforme de la fonction publique qui sera lancée après la période du programme aura pour objectif d’améliorer la qualité des services publics au moyen des programmes de formation visant à améliorer les compétences et à sensibiliser les agents aux services, améliorant ainsi

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

la qualité des services offerts.

39. Pour appuyer les programmes de réforme de la fonction publique et de départ à la retraite, le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre un programme de réforme des caisses de retraite à partir de l'an 2001 en collaboration avec la Banque mondiale. Cette réforme touchera les deux caisses de retraite du secteur public et la caisse de retraite unique commune aux entreprises publiques et à celle du secteur privé, qui seront fusionnées. La réforme des caisses de retraite aura pour objet principal de jeter des bases juridiques et financières saines en vue du fonctionnement de la nouvelle structure issue de la fusion des caisses de retraite.

E. Privatisation ou réforme des entreprises publiques

40. Les entreprises publiques sont confrontées actuellement à de multiples problèmes de gestion, de sureffectif et à des coûts d'exploitation élevés. Par conséquent, le gros des mesures prises dans le cadre du programme de réforme du secteur réel de l'économie et des entreprises publiques sera axé sur l'accélération de la privatisation afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle des actifs actuellement sous le contrôle des entreprises publiques et partant, de réduire des coûts d'exploitation et les prix aux consommateurs; de renforcer la compétitivité, en particulier celle du port; et d'élargir les possibilités de promotion du secteur privé. Les entreprises non viables qui ne pourront être privatisées seront liquidées.

41. Conformément à ces principes, le gouvernement a liquidé en juillet 1999 trois petites entreprises et a cédé au secteur privé une petite entreprise. Comme indique plus haut, il a également ferme les établissements publics qui auparavant contrôlaient la commercialisation et les des produits pétroliers et des céréales.

42. [S'agissant des principales entreprises publiques, le gouvernement procédera de 2000 à 2002 à la privatisation de cinq de ces entreprises au moyen de la vente de leurs actifs à savoir, le port, la société nationale d'électricité et la société nationale d'eau (de Djibouti-ville) ainsi que les deux sociétés nationales de télécommunications (qui seront fusionnées) et la privatisation de la gestion de l'aéroport international. Ces programmes de privatisation seront appliqués en collaboration avec les services de la Banque mondiale et afin d'amorcer rapidement les travaux préparatoires, les accords avec les services de la Banque sur les plans d'action seront finalisés en vue de la privatisation de chacune de ces entreprises, avant la fin de l'année 1999 en ce qui concerne l'office des ports et la sociétés des télécommunications, et à la fin de juin de l'an 2000 pour ce qui est des services de l'électricité et de l'eau ainsi que l'aéroport. Les besoins d'assistance technique et financière en vue des programmes de privatisation qui seront couverts par la Banque mondiale seront considérables. Sur cette base, le gouvernement espère mener à bien ces deux séries de privatisation avant la fin du mois de juin 2001 et la fin de 2001 respectivement.

43. Il faudra mettre en place de nouvelles dispositions juridiques en vue d'accompagner le programme de privatisation. En particulier, le gouvernement obtiendra avant l'an 2000

l'approbation de l'Assemblée nationale d'une loi de privatisation qui est actuellement à l'étude afin de promulguer les règles et les procédures transparentes en matière d'appel d'offres, de conditions de vente, de liquidation, d'utilisation du produit des ventes, du traitement de la main-d'œuvre en surnombre et des politiques de rachat des entreprises. En outre, pour ce qui est des trois sociétés nationales de services privatisées qui demeureront des quasi-monopoles, le gouvernement devra promulguer une nouvelle loi réglementaire portant création d'une agence de réglementation qui évoluera dans un cadre réglementaire simple et souple. À cet effet, il sera nécessaire de solliciter l'assistance technique et financière cruciales de la Banque mondiale. S'agissant de l'aéroport ou des autres entreprises publiques retenues dans le portefeuille, et dont seule la gestion sera privatisée, il sera nécessaire de réformer en collaboration avec les services de la Banque mondiale la loi des entreprises publiques en vigueur actuellement afin d'y incorporer des amendements qui empêcheront les interventions ponctuelles du gouvernement dans le fonctionnement des entreprises et accordera à la direction désormais privatisée une autonomie complète en matière de gestion, de tarification et de politique de l'emploi. Le gouvernement entend obtenir de l'Assemblée nationale qu'elle approuve ces deux dernières lois d'ici à la fin juin 2000.

44. Vers la fin de l'année 1999, en prévision du traitement de la dette et des arriérés de paiement au titre de la dette des entreprises publiques dans le contexte du programme de privatisation et de liquidation, le gouvernement actualisera (à fin 1998) la compilation des arriérés croisés et la dette croisée de toutes les entreprises et l'État, (y compris notamment les six principales entreprises), réalisée dans le cadre de l'accord de confirmation. Avant la fin

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

de l'année 1999, le gouvernement entreprendra une nouvelle compilation pour toutes les entreprises de leur dette et de leurs arriérés envers des tierces parties — par exemple, les fournisseurs privés. Sur cette base, il sera procédé à la compensation de la dette croisée et des arriérés croisés entre les entreprises et l'État. S'agissant du règlement de la dette nette et des arriérés nets des cinq principales entreprises dont les actifs seront cédés au secteur privé, le gouvernement n'aura pas à régler ses arriérés nets ou sa dette nette envers ces entreprises puisque les sociétés s'effondreront avec la cession de leurs actifs. Ce principe s'appliquera aussi à la dette nette et aux arriérés nets des cinq entreprises elles-mêmes. Dans le cas de l'aéroport et d'autres entreprises publiques retenues qui ne s'effondreront pas et qui seront maintenus dans le portefeuille de l'État, il sera nécessaire d'arrêter avant fin mars 2000 afin de l'incorporer dans le programme, un calendrier annuel précis de règlement en plusieurs étapes pendant la période 2000–2002 des arriérés nets de l'État envers ces entreprises ou vice versa selon le résultat des compilations. De même, ces entreprises seront tenues d'assurer le service de leur dette à l'État, le cas échéant, conformément au calendrier en vigueur actuellement.

45. S'agissant de la dette et des arriérés vis à vis des tierces parties des cinq entreprises dont les actifs seront cédés, l'État prendra en charge la dette de leurs tierces parties et réglera ces obligations pendant la période 2001–02 en utilisant les ressources financières que dégagera la vente de leurs actifs. Toutes les entreprises retenues — y compris l'aéroport — devront régler leurs arriérés dus aux tierces parties en utilisant leurs propres ressources.

Dans cette optique, des calendriers annuels précis e règlement graduel de ces arriérés seront

aussi établis à fin mars 2000 pour la période 2000-02 afin être incorporé dans le programme.

De plus ces entreprises seront requises d'honorer leurs engagements au titre du service de la dette due aux tierces parties. Pour sa part, l'État entend régler ses arriérés nets ou la dette nette envers les entreprises publiques retenues ou les tierces parties au moyen de paiements comptants ou de l'émission de bons du Trésor. Toutefois, certains donateurs ont exprimé leur disponibilité à assister le gouvernement pour le paiement en espèces de ses créanciers tiers, et cette option est en cours d'exploration. Le gouvernement pourrait aussi, le cas échéant, accorder des remises de dette à certaines entreprises. En prévision des travaux de comptabilisation des arriérés et de la dette évoqués ci-dessus, toutes les entreprises ont été invitées à soumettre au Ministère de l'économie et des finances leur bilan et leur compte d'exploitation pour 1997 et 1998 avant fin juillet 1999.

46. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle de dire si le programme de privatisation dans son ensemble dégagera des recettes nettes au profit du budget. Par conséquent, aucune prévision des recettes ou des coûts de la privatisation n'a été incorporée au budget à moyen terme actuel. Ces renseignements seront incorporés au budget à moyen terme au fur et à mesure que des estimations fermes seront disponibles. Si certaines entreprises --telles que le port-- disposent d'une valeur significative et affichent un endettement négligeable, d'autres --telles que les sociétés d'électricité et de distribution d'eau --font face à de graves difficultés techniques et financières. En outre, le gouvernement devra faire face à des coûts associés au règlement de la dette ou des arriérés des cinq principales entreprises envers des tierces parties ou de celle des entreprises retenues et dans le cadre de l'exécution des opérations de

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

rachat des entreprises et du versement des enveloppes liées au programme de départs à la retraite pour les agents compressés de la fonction publique. Néanmoins, s'il restait un produit net après ces charges, il serait consacré avant tout à la réduction de la dette du gouvernement central.]

F. Autres réformes structurelle et réglementaire

47. Le gouvernement attache de l'importance à la libéralisation des prix et du commerce intérieur dans le cadre du programme. [Premièrement, comme indique auparavant, le gouvernement a éliminé a libéralisé le marche des produits pétroliers en juillet 1999 en relation avec la reforme de la fiscalité du secteur. Cette libéralisation a consisté à supprimer le régime de fixation administrative des prix à la pompe, en levant tous les contrôles exercés à travers l'agence gouvernementale indépendante sur la commercialisation et les prix intérieurs des produits pétroliers. Ce système de liberté a été introduit pour garantir que les prix avant prise en compte des taxes, des coûts de distributions et des marges seront similaires à ceux pratiqués sur les marchés internationaux, et que les recettes fiscales ne baisseront pas ou que des subventions ne seront pas nécessaires dans l'hypothèse d'une augmentation des cours mondiaux. qui se font dans un contexte libre au niveau du secteur privé. De ce fait, cet établissement ne dispose plus d'aucun pouvoir pour intervenir sur le marche des produits pétroliers (y compris au niveau de la détermination des volumes, des coûts de distribution et des marges), ou celui de percevoir les taxes ou marges pour le compte

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

du Trésor. Ces pouvoirs ont été annulés à la suite de la mise en œuvre de la réforme, et toutes les recettes pétrolières (droits d'accises et taxe à la consommation) devront être payées par les compagnies pétrolières directement au Trésor, avant débarquement des produits. Auparavant le marché pétrolier — était soumis au contrôle de l'entreprise publique en charge du secteur. Deuxièmement, comme indique auparavant, le gouvernement a supprimé en juillet 1999 son autorité sur le contrôle et la commercialisation et les prix des céréales et a fermé établissement public inopérant qui était en charge de son administration.

48. Le gouvernement entend poursuivre d'autres réformes du secteur réel de l'économie en collaboration avec les services de la Banque mondiale et ou du FMI afin de créer un environnement plus favorable à la libre entreprise pour promouvoir l'activité et l'investissement du secteur privé. Premièrement, un Code du travail moderne visant à réviser en profondeur la loi en vigueur est actuellement à l'étude. Le nouveau Code se propose, notamment, d'éliminer les obstacles à la concurrence entre le marché du travail et d'assurer la flexibilité totale des salaires — y compris notamment en laissant aux entités du secteur privé tout le pouvoir de recruter et de licencier les employés et en déléguant le processus de détermination des salaires entre employeurs et employés, sans se référer à aucun organisme public. Le nouveau Code devrait être adoptée par l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année 1999. Deuxièmement, le gouvernement prendra les dispositions nécessaires afin que l'Assemblée nationale adopte afin la fin du mois de juin 2000 des réformes profondes de la loi sur l'investissement prévoyant notamment une libéralisation totale des procédures d'investissement relatives aux conditions d'attribution des licences et à d'autres contrôles

publics (en plus d'une réduction significative des exonérations fiscales permise).

Troisièmement, les réformes du code du commerce favorables à la promotion du secteur privé et une nouvelle loi réglant la concurrence, qui renforce la fonction des marchés et l'emploi des méthodes efficaces de compétition, seront mises en œuvre par l'Assemblée nationale en l'an 2001. Quatrièmement, le gouvernement s'est engagé à mettre en place des tribunaux de commerce, afin de renforcer l'environnement légal sous lequel opère le secteur privé.

G. Politiques sectorielles et environnement

49. Le rôle de développement de l'État sera largement limité à la création d'un environnement macroéconomique et structurelle propice à la réalisation d'une croissance tirée par le secteur privé. Par conséquent, les programmes de développement sectoriels initiés par le gouvernement se limiteront essentiellement à certains secteurs clés — éducation, santé, **eau rurale** et développement des infrastructures dans le secteur des transports (routier et ferroviaire) nationaux et celui non-urbain de l'eau— où le secteur public devrait continuer à jouer à long terme un rôle important. Dans ces secteurs, le gouvernement, en collaboration avec les services de la Banque mondiale, entend mettre au point avant la fin de l'an 2000 des programmes à long terme dont la mise en œuvre débutera en l'an 2001, et qui pourraient bénéficier de son appui technique et financier. Ces programmes sont encore à leurs premiers balbutiements et il n'est pas encore possible de les décrire et de les quantifier de manière détaillée.

50. Les grandes lignes des programmes de développement dans les secteurs de l'éducation et de la santé telles qu'envisagées actuellement est résumé ci-dessous dans le contexte de la revue des programmes sociaux. En ce qui concerne le secteur des transports, le gouvernement pense que l'économie pourrait bénéficier de la mise en place d'un programme articulé et cohérent à long-terme de développement du réseau routier, en collaboration avec la Banque mondiale (avec de nouveaux investissements qui se focaliseraient initialement sur le réseau routier relié à l'Éthiopie afin de conforter le rôle du Port dans l'économie). En ce qui concerne le réseau ferroviaire (qui appartient aux deux pays) entre Djibouti et l'Éthiopie, le gouvernement considère que les investissements pour sa modernisation qui pourraient améliorer son efficacité, accroître la capacité en fret, et abaisser les coûts pourraient améliorer les perspectives de croissance des deux économies. De ce fait, le gouvernement a décidé de collaborer avec les services de la Banque mondiale pour mettre à jour l'étude réalisée par le passé sur les perspectives de développement à long terme du secteur ferroviaire. Sur la base de l'étude mise à jour, le gouvernement recherchera un accord avec l'Éthiopie sur un nouvel arrangement institutionnel pour le rail qui pourrait inclure la privatisation ou sa mise conjointe en concession auprès d'un opérateur privé. Généralement, dans le cadre de la mise en œuvre de ces programmes de développement à long terme, le cas échéant, des responsabilités seront déléguées au secteur privé.

51. En ce qui concerne le secteur non-urbain de l'eau, Djibouti fait face à un problème de rareté, et par conséquent sa population rurale- i.e celle hors de Djibouti-ville- n'a pas accès

à l'eau potable. Cette situation a des conséquences dramatiques sur la santé et le niveau de vie des populations, et constitue l'un des facteurs influants négativement sur les indicateurs sociaux. De ce fait, le gouvernement s'est engagé à formuler et à mettre en oeuvre en collaboration avec les services de la Banque mondiale un programme de développement a long terme d'accès à l'eau potable pour sa population non urbaine. À l'instar des autres programmes sectoriels, le gouvernement privilégiera le secteur privé pour la recherche de solutions à ce problème, en s'assurant qu'une politique adéquate de prix est mise en place. [S'agissant des secteurs nationaux de l'énergie, des télécommunications, et du secteur urbain de l'eau, le gouvernement entend confier la gestion de leurs programmes de développement à leurs actionnaires privés, avec le suivi collaboratif du nouvel organisme public chargé de la régulation du secteur]. Toutefois, au vu du problème de la rareté en eau, le gouvernement, à travers son rôle de régulation s'assurera également de l'utilisation rationnelle des nappes aquifères exploitées par la société nationale urbaine des eaux, en exigeant des opérateurs privés qu'ils mettent en place une politique de tarification qui protégé cette ressource rare.

52. Dans l'intervalle, en attendant la privatisation et la formulation définitive la stratégie sectorielle dans le secteur des transports, le gouvernement se propose d'améliorer à plusieurs égards ces politiques immédiatement en 1999 afin de faire face à certaines questions urgentes. Premièrement, le volume important des échanges exige des dépenses d'entretien et de réhabilitation accrues pour la principale route de transit et le port ainsi que des ressources financières accrues devaient être identifiées. À cette fin, le gouvernement à mis en place en

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

juillet 1999 une redevance de 1 US E.U. par tonne payable par tous les camions (immatricules localement ou à l'extérieur) à la sortie du port afin de générer les ressources nécessaires au Fonds d'Entretien Routier. Initialement ces ressources seront engagées sur une base prioritaire pour réparer la principale route de communication avec l'Éthiopie, en contractant uniquement avec les opérateurs spécialisés du secteur privé. Il a été également décidé, avec la collaboration des services de la Banque mondiale, de mettre en œuvre les dispositions suivantes : une structure des tarifs portuaires révisée en profondeur avant fin septembre 1999 basée sur l'achèvement de l'étude actuellement en cours pour les taux des tarifs. Deuxièmement, les camions poids lourd opérant dans le code du commerce de transit accru ont contribué à une dégradation accélérée de la qualité de la principale route de transit. Par conséquent, le gouvernement, en collaboration avec les services de la Banque mondiale, a débuté 1^{er} juillet 1999 la mise en œuvre d'un programme visant à faire respecter la charge maximale autorisée de 13 tonnes par essieu pour tous les camions, avec à la clé des peines importantes pour toute infraction à cette réglementation. Dans un premier temps, les contrôles sont basés sur les lettres de connaissance des camions pour s'assurer que ces dispositions sont respectées, mais, à fin 1999, de nouvelles stations de pesage ont été construites immédiatement à la sortie du port, ainsi que deux autres stations de pesage sur la principale route de transit vers l'Éthiopie.

53. Troisièmement, la situation financière des sociétés nationales d'énergie et urbaine de l'eau se ressent de certaines insuffisances dans le recouvrement des frais et de l'utilisation illégale de l'électricité et de l'eau. Pour en finir avec ces problèmes, le gouvernement

exigera qu'à fin 1999, la société d'énergie facture ses gros clients mensuellement et les autres deux fois par mois; que la société de distribution de l'eau facture ses clients mensuellement et que les deux autres sociétés cessent de fournir de l'électricité et de l'eau aux clients en situation d'arriérés de plus de trois mois et adoptent des programmes limitant le détournement de l'eau et de l'électricité.

54. S'agissant de l'environnement, le gouvernement doit, de toute urgence, résoudre le problème du déboisement résultant de l'utilisation abusive des rares réserves de bois de chauffe disponibles par une couche importante de la population à faible revenu comme combustible pour faire la cuisine. Pour contenir ce problème et pour des raisons de protection sociale, le gouvernement supprimera les droits d'accise sur le kérosène.

H. Dispositifs de protection sociale et de réduction de la pauvreté

55. Le programme de réforme mis au point par le gouvernement comprend plusieurs composantes qui visent à mettre en place des mécanismes de protection sociale et de réduction de la pauvreté. Premièrement, le gouvernement entend mettre en place, avec l'assistance financière de la Banque mondiale, un programme de création d'emplois dans les travaux d'intérêt public qui sera mis en œuvre en 1999–2000 afin de supporter les familles à faible revenu. Deuxièmement, il lancera aussi avec l'assistance financière de la BAfD un programme au titre du fonds pour le développement social qui sera mis en œuvre pendant la

période 1999–2000. Il sera chargé de financer les programmes de crédit en faveur des microentreprises et la remise en état de l'infrastructure sociale- en particulier pour les secteurs de l'éducation et de la santé. Troisièmement, le programme de démobilisation va de pair avec un programme de réinsertion qui est à l'heure actuelle financé par la Banque mondiale. Il a pour objet de conseiller et de former le personnel démobilisé. Quatrièmement, le programme à moyen terme comprend un volet de développement qui vise à faire reculer la pauvreté dans les zones rurales. À cet égard, des concours financiers seront accordés pour les organismes suivants : la FAO, pour ce qui est d'un programme de développement agricole nationale et à long terme axé sur le développement de l'élevage et le développement de l'agriculture de l'oasis; et la BAfD en vue d'un programme de promotion du secteur halieutique national à long-terme. Ces deux programmes devraient démarrer en 2001.

56. Le gouvernement attache une grande importance aux programmes de réforme nationale à long terme dans les secteurs de l'éducation et de la santé mentionne ci-dessus. S'agissant de ces secteurs, le gouvernement a retenu des objectifs de dépenses annuelles sensiblement accrus afin de relever les indicateurs sociaux du pays. Le programme de réforme du secteur de l'éducation poursuit des objectifs suivants : immatriculation obligatoire pour tous les enfants de niveau primaire et secondaire; renforcement de l'enseignement professionnel et technique et diversification de l'enseignement supérieur; détermination d'objectifs nationaux de répartition de dépenses en capital par élève; et allocation de dépenses entre les districts sur la base des inscriptions; mais avec des allocations additionnelles par élève sur une base individuelle dans la mesure où le taux

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

d'inscription des filles ou des jeunes des zones rurales se situe au-dessous de la moyenne nationale. S'agissant du secteur de la santé, le gouvernement poursuit les objectifs fondamentaux suivants : réhabilitation et expansion des structures sanitaires au-dessous du niveau tertiaire et expansion des programmes de soins de santé préventifs au moyen d'un accroissement des dépenses courantes et des dépenses en capital au titre des équipements et des fournitures; l'amélioration de la disponibilité de médicaments de première nécessité en créant des pharmacies communautaires dans les zones rurales; et l'instauration d'une autonomie administrative et financière pour les principaux prestataires de soins médicaux.

VI. BESOINS DE FINANCEMENT DE LA BALANCE DE PAIEMENTS ET DE CONCOURS EXTERIEURS

57. Le gouvernement espère que la mise en œuvre du programme de réforme décrit ci-dessus contribuera à renforcer la balance de paiements. Comme nous l'avons indiqué plus haut, la position de la balance globale de paiements, d'après les projections, devrait enregistrer un déficit moyen de 2.5 % du PIB pendant la période 1999–2002 contre près de 4 % pendant la période de l'accord de confirmation (1996–98) et les réserves internationales brutes officielles devraient augmenter et atteindre plus de 3.5 mois d'importations.

58. Le déficit de la balance des opérations courantes devrait se situer en moyenne à environ 5 % du PIB en 1999–2002. Ce déficit moyen est supérieur à celui de la période de l'accord de confirmation et s'explique dans une large mesure par un net fléchissement des

P:\FICHIERS SITE WEB\PROGRAMME AJUSTEMENT (PAS)\FRPC.Doc October 30, 2004 (9:15 AM)

entrées résultant de l'offre de services aux expatriés étant donné la baisse du niveau des effectifs de la base militaire française et l'augmentation des importations nécessitées par la stratégie du programme pour la restructuration de l'économie axée sur une croissance plus forte ainsi que pour la réhabilitation et l'expansion du port. La croissance des importations destinée au marché intérieur devrait s'accélérer à mesure que l'économie a besoin de réaliser le taux de croissance visé dans le cadre du programme. La demande de biens de consommation importés sera freinée par l'orientation budgétaire rigoureuse de l'État, en particulier le ratio masse salariale/PIB en baisse. On prévoit aussi que le programme de réforme contribuera à une croissance plus rapide soit en moyenne 7 % annuellement, des exportations produites sur place (qui comprennent en grande partie les importations transformées exportées vers les pays voisins). Dans le compte des services, le large excédent des dernières années devrait, d'après les prévisions, se rétrécir en 1999–2002 avant de se redresser en 2002 pour se situer en moyenne à seulement 12 % du PIB contre 17 % en 1996–98. Cette érosion reflète le fléchissement des entrées provenant de l'offre de services aux expatriés mentionnés ci-dessus. Ces entrées devraient être en moyenne inférieurs de 35 millions de dollars E.U. (ou 25 %) au niveau record réalisé en 1997. Ce manque à gagner devrait excéder l'augmentation des entrées qui proviennent des recettes plus élevées réalisées sur l'offre de transports et d'autres services connexes résultant de l'expansion du commerce de transit étant donné que ces recettes en moyenne n'augmentent que de 25 millions de dollars E.U. par rapport à leur niveau de 1997 - l'année qui a précédé le déplacement de l'essentiel du commerce de transit éthiopien au profit de Djibouti. Dans une certaine mesure, le manque à gagner au titre des recettes nettes des services sera compensé par un

accroissement des transports officiels en 1999–2001 associés au nouvel accord d’assistance économique conclu avec la France, bien qu’ultérieurement, d’après les projections, le niveau des transferts provenant de cette source reviendra aux niveaux d’avant 1998.

59. Le compte de capital devrait être excédentaire pendant la période du programme — soit en moyenne plus de 3% du PIB. Cet excédent s’explique, pour une large part, par les nouveaux financements déjà identifiés que la Banque mondiale et la BAfD accorderont au gouvernement ainsi que par les nouveaux emprunts contractés par le port pour investir dans la réhabilitation et l’expansion du port. D’après les estimations, les obligations au titre de l’amortissement devraient se situer légèrement au-delà de leur niveau moyen de 1996–98 en raison de l’expiration du différé d’amortissement de certains crédits. L’investissement direct de l’étranger, surtout dans le secteur des transports et d’autres secteurs connexes devrait progresser fortement sous l’effet du programme de réforme et de l’expansion du commerce de transit ce qui devrait avoir pour effet de renforcer sensiblement l’expansion de l’activité économique. Dans la mesure où ces ressources ne sont pas disponibles, les importations diminueraient. Concernant le budget, les projections de la balance des paiements ne tiennent pas compte pour l’instant, des estimations des rentrées de capitaux privés étrangers qui pourraient accompagner l’achat des actifs des entreprises publiques dans le cadre du programme de privatisation. En plus, les projections n’incluent pas les ressources qui proviendraient du groupe des donateurs de fonds.

60. D’après les projections, les besoins de financement brut extérieurs pour 1999–2002

devraient s'élever en moyenne à environ 95 millions de dollars E.U. par an. Pour recouvrir ces besoins de financement, des financements réguliers mobilisés au moyen de décaissement de dons officiels et prêts contractés auprès de sources bilatérales et multilatérales, les emprunts des entreprises publiques, l'investissement direct étranger et des banques commerciales nationales devraient contribuer en moyenne environ 75 millions de dollars E.U. par an. Le financement résiduel pour une période de 4 ans s'élève à 80 millions de dollars E.U. Pour l'instant, les financements exceptionnels identifiés auprès des institutions multilatérales autres que le FMI (Banque mondiale, BafD, et FMA) devraient s'élever à 22 millions de dollars E.U. Le total des décaissements au titre de l'accord appuyé par les ressources au titre de la FASR que les autorités sollicitent auprès du FMI pour la période 1999–2002 pourraient apporter des financements extérieurs d'un montant de près de 27 millions de dollars E.U.

61. Pour la période 1999–2000, après prise en considération des financements exceptionnels identifiés, le besoin de financement résiduel s'élèverait d'après les estimations à 15 millions de dollars E.U. Pour combler ce déficit, le gouvernement, comme il est indiqué plus haut, entend solliciter un allègement pluriannuel de la dette auprès de tous ses créanciers officiels bilatéraux aux conditions de Naples fixées par le Club de Paris. Si cet allègement pluriannuel de la dette devait se matérialiser, l'écart de financement résiduel de 1999-2000 serait couvert, de même que ceux estimés pour la période 2001-02.

VII. ASSISTANCE TECHNIQUE, QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

62. Le gouvernement est convaincu que Djibouti devra mobiliser une assistance technique sensiblement accrue afin de mettre en œuvre le programme de réforme structurelle décrit ci-dessus. La France fournit présentement et depuis une longue période, une assistance technique variée dans plusieurs domaines et, récemment, ou actuellement, la BAfD, le FMI, le PNUD et la Banque mondiale ont fourni ou fournissent à Djibouti une assistance technique dans certains secteurs clés. Suite à ces programmes, des progrès ont été réalisés en matière d'amélioration de la capacité de mise en œuvre de la politique de réforme par l'État. Cependant, étant donné que les besoins d'assistance technique dans le cadre du programme sont énormes, le gouvernement entend solliciter une assistance technique continue auprès de la France et plus accrue de la part des institutions multilatérales énumérées ci-dessus et ainsi qu'auprès d'autres sources multilatérales et bilatérales. Le gouvernement estime que les besoins d'assistance technique précisés à l'appendice I revêtent une importance cruciale pour la mise en œuvre efficace de son programme de réforme. En outre, le gouvernement entend demander au PNUD et au FMI de mettre en place un programme conjoint d'assistance technique –c'est le cas dans d'autres pays--en plusieurs volets, qui si tout ce passe bien, bénéficiera de concours financiers provenant de sources bilatérales.

63. La base de données de Djibouti comporte certaines lacunes mais elle permet de suivre l'évolution des données macroéconomiques fondamentales. Ces lacunes se rapportent au revenu national, à l'indice des prix à la consommation (IPC), aux données budgétaires,

monétaires, à la dette intérieure et aux arriérés y afférents, et aux données de la balance des paiements). Dans ces circonstances, le programme de réforme a pour objectif d'améliorer ces données statistiques. À cette fin, le gouvernement prendra sur lui d'améliorer certaines de ces données. Par exemple, la Banque nationale de Djibouti a déjà commencé à corriger les principales faiblesses des données monétaires, qui se rapportent aux difficultés que les banques éprouvent pour classer de manière précise le statut de résidence des détenteurs de leur dépôt en devises ou leurs créanciers. Étant donné que cette situation sape la capacité de la Banque nationale de Djibouti à analyser l'évolution monétaire et la position prudentielle, les banques ont été chargées en juillet 1999 : d'amorcer un programme visant à identifier avec précision le statut de résidence de leurs clients; commencer à communiquer les données de leur bilan à la Banque nationale de Djibouti sur cette base, à compter de la fin du mois de décembre 1999. Hormis ces lacunes, les données monétaires sont par nature de bonnes qualités. Une telle amélioration des efforts pouvait ne pas être évidentes dans certains autres domaines statistiques; de ce fait, le gouvernement est persuadé que dans ces domaines importants, l'assistance technique en matière de technique statistique et de renforcement des capacités institutionnelles sera nécessaire.

64 Les défis posés par le programme appuyé par la FASR, a nécessité d'améliorer les dispositions institutionnelles mises en place dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du programme. Pour ce faire, un décret présidentiel a été rendu public en juillet 1999 nommant le Ministre de l'économie et des finances au poste de Président du Comité interministériel qui agit en tant qu'organe de coordination de la formulation et de la mise en œuvre de la

politique économique. À ce titre, il est admis au sein du conseil, que le Ministre exerce cette autorité au nom du gouvernement dans son ensemble.